



Finir son mandat de Premier ministre par une énième attaque contre les droits des fonctionnaires, c'est bien digne d'Edouard Philippe qui jusqu'au bout n'aura eu de cesse de casser les conquies des travailleurs de ce pays, en menant une politique antisociale agressive et régressive.

Le 2 juillet, en signant le décret n° 2020-851 portant réforme des congés bonifiés dans la fonction publique, il met fin de fait à ce droit gagné en 1978 dans la lutte par les originaires de l'outremer avec la CGT.

Cette réforme, née de la volonté du Président et annoncée à l'ouverture des assises de l'outremer en 2018, la CGT et son collectif des Originaires de l'outremer l'ont combattue avec détermination et nous avons raison. Le nouveau décret instaure un nouveau droit à congés dans lequel l'agent ne bénéficiera désormais que de 31 jours maximum à passer dans le territoire où se situe son Centre des intérêts matériels et moraux (CIMM). Sont donc supprimés 34 jours à passer dans sa famille et dans son pays : ce ne sont plus des congés bonifiés ! De qui se moque-t-on ? Par ailleurs, la question des critères déterminants le droit n'a pas été réglée.

Malgré les quelques points positifs contenus dans le décret et destinés à mieux faire passer la pilule, pour la CGT c'est une perte conséquente pour les originaires de l'outremer en fonction dans l'hexagone et c'est aussi une perte économique pour les DOM.

L'entrée en vigueur du décret dès ce mois-ci ne nous fera pas baisser les bras pour autant.

La CGT entend reprendre les mobilisations contre cette réforme destinée à faire des économies budgétaires et aider les employeurs publics à gérer la pénurie d'effectifs liée aux suppressions

d'emplois.

fichiers:



[Télécharger 2020_07_10_fin_conges_bonifies.pdf](#) (39.97 Ko)

Public: [Les Congés bonifiés](#)

[Outre mer](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
